

LE PRÊT DE SALARIÉS

► Votre solution *flexibilité*

La loi « Cherpion » autorise les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs à se prêter des salariés avec leur accord.

Vous avez besoin de :

- soulager votre masse salariale sans licencier vos talents
- compléter momentanément vos équipes
- maintenir l'employabilité de vos salariés en période d'activité partielle

La MEF MSA met à disposition des entreprises du Haut-Rhin une **plateforme de prêt de salariés**.

[Une mise à disposition encadrée et sécurisée]

La plateforme permet aux entreprises de mettre en place le prêt de salarié à but non lucratif dans un **cadre juridique sécurisé**.

Un dispositif qui permet de préserver l'emploi et la rémunération du salarié en s'adaptant aux aléas de la vie de l'entreprise.



*Rejoignez gratuitement
le réseau d'entreprises
animé par La MEF MSA*

Delphine SCHWARTZ
d.schwartz@mef-mulhouse.fr
03.89.63.46.40

La MEF Mulhouse Sud Alsace - 34 rue Marc Seguin - 68100 MULHOUSE